

Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

**EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE POUR L'ACCES
AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE
PROFESSIONNEL (PLP) ET ACCES A L'ECHELLE DE
REMUNERATION DES PLP**

**SECTION GÉNIE ELECTRIQUE
OPTION
ELECTRONIQUE**

Rapport de jury présenté par

Walter DI PILLA

Président de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury

SOMMAIRE

COMPOSITION DU JURY	Page 03
ÉLÉMENTS STATISTIQUES	Page 04
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	Page 06
I – DOSSIER DE R.A.E.P.	Page 06
1.1) Le R.A.E.P. – Son élaboration – Notre lecture :	Page 07
1.2) ATTENTES DU JURY : CONSEILS	Page 08
II – L'ÉPREUVE ORALE	Page 09
2.1) PREMIÈRE DEMI-HEURE	Page 09
2.1.1) Première partie de l'entretien (sur le R.A.E.P.) – 10 minutes de présentation :	Page 09
2.1.2) Seconde partie de l'entretien (sur le R.A.E.P.) – 20 minutes d'entretien :	Page 09
2.1.3) ATTENTES DU JURY : CONSEILS	Page 10
2.2) SECONDE DEMI-HEURE D'ORAL	Page 10
2.2.1) Première partie de l'entretien (réponse à la question posée) – 10 minutes de présentation :	Page 11
2.2.2) Seconde partie de l'entretien (réponse à la question posée) – 20 minutes d'entretien :	Page 12
2.2.3) ATTENTES DU JURY : CONSEILS	Page 13
III - REMARQUES GÉNÉRALES ET CONSEILS	Page 13
CONCLUSION	Page 14

COMPOSITION DU JURY

Président	Walter DI PILLA	IEN STI Académie de NICE
Membres du JURY	Ahmed BAUVIN	IEN STI - Académie de LILLE
	Franck POLLET	PLP STI – Académie de LILLE
	Régis BICHARD	IEN STI – Académie de POITIERS
	Axel PAGES	PLP STI – Académie de POITIERS
	Messaoud LAOUCHERIA	IEN STI – Académie de LYON
	Frédéric MAILLON	PLP STI – Académie de LYON
	Hervé LE STER	IEN STI – Académie de CAEN
	Patrice VIGREUX	PLP STI – Académie de ROUEN
	Luc PRINCE	IEN STI – Académie de VERSAILLES
	Samuel BOUHENIC	PLP STI – Académie de VERSAILLES
	Thierry CAMUS	IEN STI – Académie de REIMS
	Thierry JEAN	PLP STI – Académie de REIMS
	Denis HOUVERT	IEN STI – Académie de NANTES
Pascal GUEZET	PLP STI – Académie de NANTES	

IEN STI : Inspecteur de l'Éducation Nationale Sciences et Techniques Industrielles
 PLP STI : Professeur de Lycée Professionnel Sciences et Techniques Industrielles

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

■ CANDIDATS

Nombre total de candidats inscrits	Candidats des établissements publics	Candidats des établissements privés sous contrat
79	39	40

◆ EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE : personnels des établissements publics

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidatures recevables	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire
39	36	17	5	1

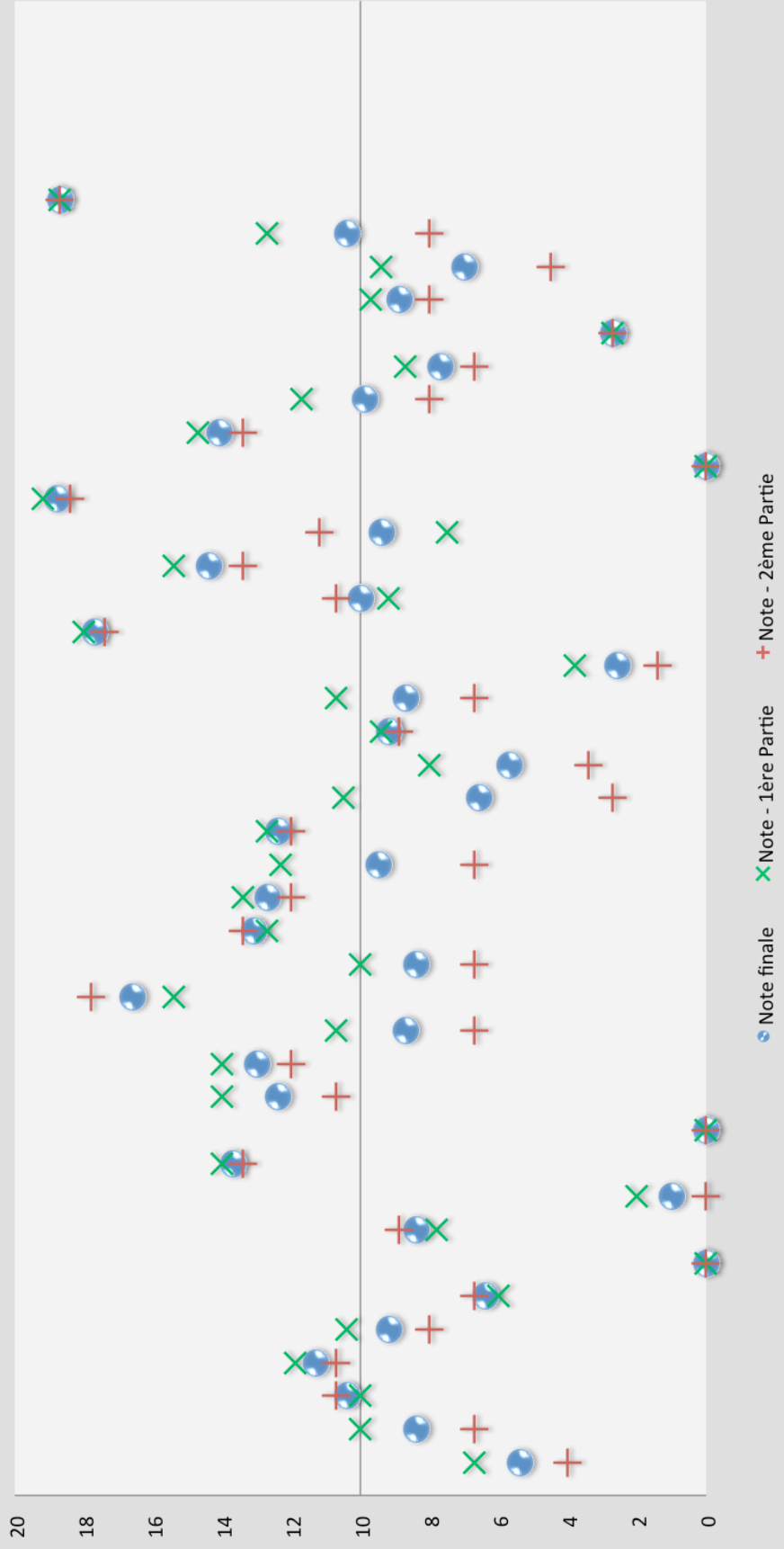
Valeurs	Admission Nombre de candidats présents : 17		
	Première partie	Deuxième partie	Total Epreuve
Note la plus basse	2	0	1
Note la plus haute	15,4	17,8	16,6
Barre (note du dernier admissible)	10	10,7	10,35
Moyenne			8,6
Candidats admis	5		

◆ EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE: personnels des établissements privés sous contrat

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidatures recevables	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire
40	40	19	4	2

Valeurs	Admission Nombre de candidats présents : 19		
	Première partie	Deuxième partie	Total Epreuve
Note la plus basse	6	3,4	5,7
Note la plus haute	19,2	18,7	18,8
Barre (note du dernier admissible)	15,4	13,4	14,4
Moyenne			11,5
Candidats admis	4		

répartition des notes des candidats



ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'examen professionnalisé réservé est constitué **d'une épreuve orale d'admission.**

L'épreuve consiste en **un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle** du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. L'épreuve comporte **deux parties**. Chaque partie compte **pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.**

Durée de la préparation de l'épreuve : **30 minutes**

Durée totale de l'épreuve orale : **60 minutes maximum**

I – DOSSIER DE R.A.E.P.

Elaboration du dossier : extrait de la note de service N°2012-200 du 17-12-2012

Le dossier de R.A.E.P. comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée.

Dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, **un ou deux exemples de documents ou travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

1.1) Le R.A.E.P. – Son élaboration – Notre lecture :

Sur le fond, les dossiers étudiés étaient dans l'ensemble de bonne qualité et conforme au cahier des charges imposé. Il est toutefois regrettable que certains candidats n'aient pas soigné davantage la présentation (dossier non relié, mise en page qui ne facilite pas la lecture, texte tapé au kilomètre sans paragraphe, etc.). L'usage de tableaux ou autres éléments graphiques permettrait de rendre certaines parties plus synthétiques et ainsi d'augmenter l'efficacité du message que le candidat souhaite transmettre.

Pour ce qui concerne la première partie du dossier de R.A.E.P., la plupart des candidats ont su exposer, de manière synthétique, les qualités qui leur permettent d'envisager la réussite au concours. Toutefois, on peut déplorer le manque de mise en perspective des compétences acquises par le candidat au cours de son parcours professionnel (dans ou hors éducation nationale) et ce, au regard du métier d'enseignant. Certains candidats ne se sont pas appropriés les attendus liés à cet exercice et se limitent trop souvent à l'évocation d'un parcours étudiant puis professionnel. Nombre de candidats se sont contenté de lister de manière chronologique les situations professionnelles qu'ils ont occupées sans réel esprit réflexif. Or, même si le temps reste un fil conducteur pertinent, il peut être aussi envisagé de présenter certains parcours professionnels de manière thématique, en reprenant, par exemple, les items du « référentiel métier » de l'enseignement.

Les secondes parties des R.A.E.P. sont, sur le fond, de qualité très hétérogènes. Peu de candidats ont su présenter, au travers de la situation professionnelle qu'ils avaient choisie de développer, la stratégie pédagogique qu'ils mettent en œuvre au sein des classes qu'ils ont en charge. Nous sommes trop souvent face à la présentation du document élève d'une séance pédagogique sans réellement la replacer dans un contexte global de formation sur le cycle complet du diplôme préparé. D'une manière générale, on peut regretter l'absence de problématique professionnelle et de mise en situation des séances pédagogiques proposées. Par ailleurs, on peut également déplorer l'absence de documents d'évaluation ou de positionnement de l'élève au regard de ses compétences. Nous aurions souhaité retrouver par exemple un document d'organisation pédagogique, de suivi de l'élève, une grille d'évaluation, etc. Sur ce dernier point, le jury souligne un manque de réflexion évident.

Les annexes proposées par les candidats ont dans l'ensemble permis de vérifier la véracité des propos évoqués dans les deux parties du R.A.E.P. Les candidats ont su en faire un usage

modéré et pertinent. Elles sont cependant quelques fois inutiles et ne permettent pas d'étayer le déclaratif du R.A.E.P.

NOTA :

Il est à noter que certains candidats font référence nominativement à leur Inspecteur de tutelle. Cette démarche, maladroite, n'est pas acceptable car elle pourrait être de nature à influencer le jury. Cela étant, trop de dossiers démontrent des problèmes de maîtrise de l'écrit : nombreuses fautes d'orthographe, phrases mal construites, répétitions, ponctuation inexistante ou incohérente. Il convient de rappeler aux candidats que cette production permet aussi d'évaluer leur maîtrise de la langue et leur capacité à produire des documents élèves de qualité. Un exercice rédactionnel qui vise à l'intégration des candidats dans un corps de cadre ne peut souffrir la désinvolture ou la négligence, tant le fond doit être signifiant et étayé, tant la forme doit être irréprochable. Les erreurs sémantiques grammaticales ou orthographiques sont difficilement acceptables.

1.2) ATTENTES DU JURY : CONSEILS

- Le fond et la forme du R.A.E.P. donnent au jury une première vision du candidat. Il est donc essentiel que ce document soit exempt de tout reproche sur la syntaxe et la présentation. N'oublions pas que tout enseignant, quelle que soit sa discipline doit participer à améliorer la maîtrise de la langue Française des élèves dont il a la responsabilité.
- Au-delà de la capacité à respecter les contraintes imposées pour la rédaction du dossier de R.A.E.P., la présentation des activités et des responsabilités exercées dans le cadre du parcours professionnel doit être mise en perspective avec les compétences attendues d'un enseignant, tant au sein de la classe que dans l'environnement de l'établissement dans lequel il exerce.
- Connaître le système éducatif dans son ensemble ainsi que les éléments constitutifs de la voie professionnelle (Accompagnement personnalisé, enseignement général lié à la spécialité, etc.) devrait être un évidence.
- Le jury conseille aux candidats d'aller au-delà des simples faits et d'effectuer une analyse réflexive sur la pratique professionnelle présentée (exemple des centres d'intérêt : avantages et inconvénients, place de la synthèse, etc.)
- Développer une séquence pédagogique complète qui permet d'apprécier les aptitudes du candidat quant à la préparation, la conception et la mise en œuvre de son enseignement ainsi que l'évaluation des élèves et la prise en compte de leur hétérogénéité. Les documents relatifs à chacune des parties énoncées doivent figurer dans le dossier du candidat.
- Il convient de prouver la prise en compte du tronc commun des connaissances dans l'organisation des enseignements en s'attachant à l'illustrer par la progression élaborée ou par des exemples de séquences mises en œuvre pour l'aborder.

II – L'ÉPREUVE ORALE

2.1) PREMIÈRE DEMI-HEURE D'ORAL

Durée : 30 minutes maximum

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (10 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (20 minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

2.1.1) Première partie de l'entretien (sur le R.A.E.P.) – 10 minutes de présentation :

Les candidats ont dans l'ensemble su utiliser la totalité du temps qui leur était attribué, ce qui témoigne d'une réelle préparation pour ce type d'exercice. Tous ont utilisé des supports numériques (diaporama) d'assez bonne qualité. Ils ont, pour la plupart d'entre eux, su employer un ton, un vocabulaire et une attitude conformes à ce que nous sommes en droit d'attendre d'un futur enseignant (présentation bien construite, durée bien calibrée, expression fluide, etc.). Sur le fond, les prestations orales se sont souvent bornées à une répétition du contenu du RAEP. Peu de candidats ont mis à profit cette phase pour apporter des compléments d'informations qui auraient pu éclairer davantage le jury. Le jury regrette que la plupart de ces présentations reprennent mot pour mot le contenu du RAEP qui est déjà connu du jury. Trop de candidats n'ont pas encore saisi les objectifs du bac pro SEN et restent enfermés dans une logique d'apprentissage articulée autour du composant électronique, alors qu'il convient de fonder les activités autour des fonctions d'installation, de mise en service et de maintenance des systèmes numériques communicants (où l'informatique et les réseaux sont désormais des notions de convergence, communes à tous les champs). De la même façon que pour l'analyse du dossier, il a été difficile pour le jury de faire le lien entre la prestation orale de 10 mn et les compétences professionnelles d'un enseignant.

La présentation du dossier lors de la première partie doit s'attacher non pas à une redite fidèle de ce qui y est écrit, mais plutôt à apporter des informations complémentaires destinées à éclairer les examinateurs sur des points insuffisamment ou pas du tout développés. De manière générale, le temps contraint imparti à l'épreuve exige des capacités de synthèse qui nécessitent **une réelle préparation en amont**.

2.1.2) Seconde partie de l'entretien (sur le R.A.E.P.) – 20 minutes d'entretien :

Les candidats ont éprouvé de réelles difficultés à prendre du recul par rapport à leurs pratiques d'enseignement quotidiennes. Les réponses apportées au questionnement du jury ont peu souvent permis de mettre en évidence un regard réflexif sur le métier d'enseignant. La perception qu'ont les candidats sur ce métier est largement incomplète voire erronée, ce qui laisse à penser que leur préparation sur ce point est largement perfectible. Par ailleurs, certaines lacunes sont apparues au travers des échanges : les dispositifs nouveaux introduits par la rénovation de la voie professionnelle s'ils ne sont pas connus sont souvent mal mis en œuvre (AP, EGLS, ...), les modalités d'évaluation certificatives ne sont pas maîtrisées, l'exploitation des P.F.M.P. est souvent inexistante. Certains candidats ne prennent pas le temps nécessaire pour bien comprendre les questions du jury et ne répondent pas aux

questions posées. Beaucoup de candidats ne maîtrisent pas ou mal le vocabulaire pédagogique et didactique. Le jury déplore le manque d'ouverture vers le monde professionnel.

Cela étant, le jury remarque que certains candidats qui ne sont pas, pour être éligibles à ce concours, des enseignants novices, semblent toutefois découvrir aujourd'hui le système éducatif, son organisation et ses particularités. Pour autant, **certaines candidats ont cependant fait un vrai travail de préparation du concours et ont été en mesure de fournir des réponses réfléchies et cohérentes au jury.**

L'entretien avec le jury vise principalement à approfondir les propos présents dans le dossier de R.A.E.P. La nature de cette partie de l'épreuve permet au jury de repérer aisément les insuffisances des candidats. Certains se retrouvent en difficulté et sont incapables d'explicitier les choix pédagogiques présents dans leur dossier. L'entretien permet d'attester de la réalité de l'acquisition des compétences exigées d'un enseignant dans l'exercice de ses missions, grâce à la pertinence des réponses, à la structuration du propos et à sa cohérence avec le contenu du dossier de R.A.E.P. C'est l'occasion d'apprécier la capacité d'écoute et de communication des candidats. Des documents complémentaires peuvent être produits pour appuyer le propos.

2.1.3) ATTENTES DU JURY : CONSEILS

- Il est fortement recommandé aux candidats de se documenter sur les récentes réformes de l'enseignement professionnel ainsi que sur l'organisation d'un E.P.L.E. afin d'approfondir leur connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ils évoluent.
- Le jury rappelle aux candidats qu'il est indispensable que ceux-ci s'approprient pleinement les textes officiels de référence qui circonscrivent ce concours et s'assurent notamment de la cohérence de leur spécialité d'inscription par rapport à leur parcours professionnel.
- La présentation par le candidat ne doit pas se limiter à un exposé oral qui reprend mot pour mot l'intégralité du contenu de leur dossier RAEP. Pour cet exercice, le candidat doit s'attacher à apporter des éléments nouveaux ou à approfondir certains points qui permettent d'éclairer davantage le jury. A titre d'exemple, il serait intéressant que le candidat approfondisse une des étapes de son parcours ou développe son analyse réflexive sur les compétences développées, en les reliant aux exigences du métier d'enseignant.
- De même **le jury invite les candidats à effectuer un réel travail de préparation de ce concours** et a minima de s'approprier la structure, l'organisation et les instances d'un établissement scolaire, les référentiels des examens de la filière dans laquelle ils se sont inscrits (R.A.P. et R.C.D.P.).

2.2) SECONDE DEMI-HEURE D'ORAL

Durée : 30 minutes maximum

Elle comporte un exposé du candidat (10 minutes maximum) suivi d'un entretien avec le jury (20 minutes maximum).

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine **un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il le traiterait.** Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation (30 minutes).

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

2.2.1) Première partie de l'entretien (réponse à la question posée) – 10 minutes de présentation :

Les candidats étaient invités à présenter la réponse à la question ouverte qui leur avait été proposée en utilisant un support transparent rétro projeté. Tous les candidats ont utilisé ce support. Les documents présentés (sur le fond et la forme) par les candidats n'éclaircissent pas suffisamment les réponses apportées. L'utilisation de support sur « transparents » ne semble plus familière aux candidats. La réponse à la question a souvent été présentée sous forme de texte parfois difficilement lisible et présentant peu de structuration. Il aurait été préférable de la présenter sous forme de tableau synthétisant les points essentiels à développer. Les restitutions orales se sont souvent limitées à une lecture plus ou moins commentée des documents présentés. Peu de candidats ont su exploiter la totalité du temps qui leur était donné pour cette restitution. Sur le fond, le jury déplore essentiellement le manque de réflexion critique sur leur propre pédagogie (éléments qu'ils désirent améliorer à l'avenir). Les candidats se sont dits très souvent déstabilisés par le type de questions posées. Pourtant, ces dernières s'inscrivaient pleinement dans la commande institutionnelle - Exemple : positionner la séquence présentée au sein du plan de formation, précisez le champ professionnel du bac pro SEN auquel se réfère votre séance, présentez une trame possible du plan de formation d'un élève de bac pro SEN dans ce champ spécifique, vous incluez les C.C.F. et P.F.M.P., sur le cycle de formation. Le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent, tant que faire ce peut, mobiliser les compétences professionnelles acquises au cours de l'exercice du métier d'enseignant afin de construire des réponses muries. Globalement les candidats abordent superficiellement la problématique posée, ils ont du mal à développer une vraie réflexion. Nos attentes étaient essentiellement centrées autour des thèmes de l'évaluation par compétences, les organisations pédagogiques et le suivi individualisé des élèves.

POUR MÉMOIRE :

La question proposée lors de cette seconde partie interroge la capacité du candidat à opérationnaliser ses connaissances et surtout à juger de la solidité des compétences professionnelles acquises. Elle mobilise bien souvent tout ou partie des démarches d'ordre pédagogique et des outils didactiques permettant de prendre efficacement en charge l'enseignement en baccalauréat professionnel systèmes électroniques numériques et dans le diplôme intermédiaire. Elle suppose une parfaite maîtrise de la démarche d'élaboration des séquences pédagogiques, de la phase préparatoire à la mise en œuvre ainsi que celle permettant l'élaboration d'une progression pertinente : exploitation du référentiel,

progression prenant appui sur les compétences et les situations professionnelles, contextualisation des activités par les problématiques professionnelles, liens avec les disciplines générales, modalités de mise en œuvre et d'évaluation, etc. A ce propos, les documents d'aide à l'évaluation (CCF, PFMP) proposés par les sites institutionnels (CERPET, sites académiques) ne sont pas suffisamment exploités tout du moins comme source d'inspiration.

La présentation orale de la réponse qui fait suite à la question posée doit nécessairement reposer sur un plan structuré écrit, élaboré lors de la phase de préparation. Le candidat doit donc se garder d'énoncer des généralités d'ordre pédagogique ou des anecdotes issues de son expérience pour proposer une véritable réflexion dont la pertinence doit permettre aux examinateurs de confirmer la qualité du parcours professionnel présenté lors de la première partie. Cette réflexion doit s'attacher à analyser la question pour identifier les différents acteurs à prendre en compte dans la réponse ainsi que les concepts didactique et pédagogique les plus pertinents à interroger. Tous les outils de communication qu'il juge utile peuvent être mobilisés.

2.2.2) Seconde partie de l'entretien (réponse à la question posée) – 20 minutes d'entretien :

Le jury a essentiellement axé le questionnement sur les problématiques de l'évaluation, de la prise en compte de la diversité des élèves et de la construction de plans de formation. Bien que disposant d'un référentiel de Bac Pro S.E.N. lors de la préparation à la question, le jury a été quelque peu surpris par certaines réponses qui ont mis en évidence une maîtrise approximative de ce document. Ainsi, le R.A.P. semble totalement absent de la réflexion sur la construction des activités. Par ailleurs, quelques candidats ont encore une approche pédagogique uniquement centrée sur les savoirs. Les progressions pédagogiques proposées par les candidats traduisent souvent un travail individuel. Les candidats ont, sur ce point, éprouvé beaucoup de difficultés à inscrire leur action dans un processus global de formation de l'élève. Certains n'ont su que présenter le niveau de formation sur lequel ils intervenaient. D'autres n'ont témoigné que d'une approche pédagogique de la formation basée exclusivement sur le champ de leur spécialité. Pour cette partie de l'interrogation, un candidat s'est particulièrement distingué. Il a su faire preuve d'une bonne maîtrise de la gestion de classe et des pratiques d'évaluation. Il a démontré sa capacité à remettre en cause ses pratiques pédagogiques ceci dans un souci d'améliorer la formation dispensée aux élèves.

Le jury a quelquefois été obligé de reformuler et expliciter oralement la question spécifique posée par écrit afin que les candidats soient en mesure d'y répondre, ce qui l'interroge sur les capacités cognitives et les interactions syntaxiques et sémantiques de certains candidats. Après explicitation de la question, certains candidats ont su rebondir et argumenter « en direct » et construire des éléments de réponse cohérents. Cela étant le jury invite les candidats à lire avec toute l'attention nécessaire la question spécifique qui leur est posée afin de ne pas construire des éléments de réponse hors sujet. Le jury constate que les candidats s'expriment correctement sans pour autant utiliser un vocabulaire technique et professionnel. Une nouvelle fois les candidats se sont limités à des réponses très courtes sans pouvoir mettre en avant des compétences professionnelles.

2.2.3) ATTENTES DU JURY : CONSEILS

- Le jury suggère d'introduire l'exposé oral par la présentation du plan de leur intervention.
- Les candidats doivent apporter une attention particulière à la formalisation et la structuration de la réponse à la question préparée. Cet exercice en temps limité n'est pas simple, il doit néanmoins permettre au jury d'apprécier, entre autres, la capacité de synthèse du candidat.
- Au cours des échanges, les candidats doivent faire preuve d'un regard davantage réflexif et critique sur leurs pratiques pédagogiques et démontrer leur capacité à transposer ces pratiques sur l'ensemble des 6 champs professionnels du Bac Pro S.E.N.
- Il est demandé aux candidats d'avoir une culture minimale sur les sciences de l'éducation, et notamment sur les éléments pédagogiques et didactiques liés à l'enseignement professionnel au LP (pédagogie inductive, mise en situation professionnelle, démarche de résolution de problème, etc.). L'ancrage métier est trop souvent absent des activités d'apprentissage proposées alors qu'il devrait en constituer le point de départ.
- Les candidats ont très largement le niveau technique, leur parcours universitaire est brillant. À côté de cela, ils ont peu ou pas de connaissances pédagogiques et didactiques. Il est important que les candidats approfondissent leurs connaissances dans les domaines pédagogiques et didactiques ; la mise en œuvre du CCF est emblématique de cette situation.

III - REMARQUES GÉNÉRALES ET CONSEILS

À l'attention des candidats :

D'une manière générale il semble nécessaire que les candidats aient à l'esprit que le jury recherche un enseignant capable de prendre en charge les classes de Bac Pro S.E.N., quelle que soit la spécialité (6 champs du Bac Pro) et le niveau de formation (2nde, 1ère ou Terminale). Il ne s'agit pas d'être un expert des 6 champs professionnels mais bien de pouvoir intervenir sur chacun d'entre eux au moins sur le niveau taxonomique du tronc commun. Pour cela le jury conseille aux candidats, durant leur préparation, de s'imprégner des pratiques et de l'organisation pédagogique mises en place par leurs collègues sur les niveaux et les champs qui leur sont peu ou pas connus. Cette démarche leur permettra de prendre le recul nécessaire afin d'avoir une vision globale de la formation en baccalauréat professionnel S.E.N. Cela étant, et au-delà des connaissances de nature pédagogique et didactique liées à l'enseignement en BAC PRO SEN, les candidats pourront utilement prendre connaissance du référentiel de compétences du métier d'enseignant pour mieux se préparer au concours. Une meilleure connaissance du référentiel du Bac Pro SEN est souhaitée.

La présentation qui précède l'entretien est essentielle. Certes, celle-ci ne s'improvise pas mais ne doit cependant pas prendre la forme d'un texte prévu à l'avance et récité par le candidat. Dans cette présentation comme dans l'entretien qui suit, le jury attend une prestation authentique, méthodique et appliquée qui pourra induire naturellement une partie du questionnement des interrogateurs.

De façon générale, il serait souhaitable que les candidats démontrent qu'ils ont compris les enjeux et les évolutions de la filière électronique et qu'ils évitent de faire appel à des

pratiques pédagogiques aujourd'hui datées, notamment en ce qui concerne l'apprentissage des savoirs (lois fondamentales de l'électricité, grandes fonctions de l'électronique, mises en œuvre des appareils de mesures, etc.). Ces éléments doivent en effet être aujourd'hui abordés dans le cadre de systèmes électroniques réels et actuels appartenant aux 6 champs.

Une liste non exhaustive :

- La séance ou séquence pédagogique présentée dans le dossier de R.A.E.P. devrait être située au sein d'un plan de formation (progression pédagogique) sur le cycle de 3 ans.
- Les compétences développées et évaluées dans la séance présentée ne sont parfois même pas évoquées alors qu'elles devraient constituer le cœur même de la construction de l'activité.
- Une meilleure connaissance des textes et des dispositifs relatifs à la voie professionnelle est indispensable. Il en va de même pour les principes fondamentaux et les modalités qui régissent la certification par CCF
- Le contenu du référentiel du bac pro SEN doit évidemment être connu du candidat, puisque l'essentiel des questions est posé dans ce cadre. Au-delà du contenu, les métiers visés et les objectifs d'enseignement sur les 6 champs (articulant tronc commun et champ spécifique) doivent pouvoir être explicités par le candidat.
- Il est conseillé aux candidats de se rapprocher des enseignants expérimentés de la filière dans leur académie afin d'échanger sur les éléments ci-dessus.
- Les candidats ne s'appuient pas suffisamment sur les textes ou sites officiels. Ils restent trop centrés sur la séance sans replacer celle-ci dans un contexte global (projet académique, projet d'établissement, projet pédagogique, équipe pédagogique, etc.).
- Les diverses collaborations doivent apparaître plus clairement.
- ...

CONCLUSION

La session 2013 de l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel et l'accès à l'échelle de rémunération des PLP section génie électrique option électronique s'est tenue du 21 au 24 Mai 2013 au Lycée polyvalent COSTEBELLE à HYERES dans le VAR (83).

Le jury félicite les candidats admis à cette première session de l'examen professionnalisé réservé.

L'épreuve d'admission est sélective : les deux parties qui la composent permettent d'apprécier les aptitudes des candidats à exercer la fonction de professeur de spécialité génie électrique option électronique et à acquérir les compétences pour l'exercice de leur métier. Cette épreuve nécessite une préparation à la structuration et à la rédaction des éléments qui composent l'expérience professionnelle d'une part, et de la réalisation pédagogique choisie d'autre part. Elle exige également des qualités rédactionnelles et oratoires qui ne peuvent s'improviser le jour de l'épreuve orale. Dès lors, les candidats sont invités à lire et se conformer à la réglementation de l'examen professionnalisé réservé pour la session à laquelle ils s'inscrivent.

Enfin, le jury tient à remercier tout particulièrement, Monsieur le Proviseur du LPO COSTEBELLE à HYERES ainsi que la Gestionnaire et tout le personnel de l'établissement, pour la qualité de leur accueil et l'aide précieuse et efficace apportées tout au long de l'organisation et du déroulement du concours.